

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1869

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 2, après la dernière occurrence du mot :

« ou »

insérer les mots :

« en vue de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.